

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**Règlement # 486-1** Règlement d'emprunt 262 000 \$ – Taxes de secteur- Pavage  
et bordures rues Turgeon et Pelletier

**Procédures d'enregistrement – certificat**

Je, soussigné, Louise Sisle, responsable du registre tenu le 08 juin 2026 entre  
9h00 et 19h00 heures, en vue de l'approbation du règlement d'emprunt # 486-1  
déclare :

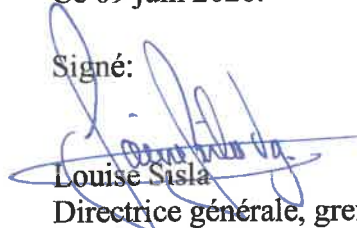
- Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de  
25 personnes ;
- Que le nombre de demandes requis pour que le scrutin référendaire ait  
lieu est de 13 personnes ;
- Que le nombre de demandes faites au registre est de zéro (0);

Que le Règlement numéro 486-1 Projet de Règlement numéro décrétant une  
dépense de 262 000 \$ et un emprunt de 262 000 pour les  
projets suivants : Taxes de secteur- Pavage et bordures rues  
Turgeon et Pelletier est réputé «APPROUVÉ» par les  
personnes habiles à voter (Réf. Art. 555 LERM).

En foi de quoi, j'ai signé les présentes.

Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 09 juin 2026.

Signé:

  
Louise Sisle  
Directrice générale, greffière